

ADHESION MULTI PASS PORTES DU SOLEIL CONDITIONS GENERALES DE VENTES 2025

La plateforme d'adhésion des hébergeurs au Multi Pass des Portes du Soleil est éditée par :

Dénomination : **Association de Développement et de Promotion Estival des Portes du Soleil ci-après nommée : ADPEPDS**

Siège social : 1401 route de Vonnes – F 74390 CHATEL

Tél : 00 33 (0)4 50 73 32 54

Email : info@portesdusoleil.com

Siret : 514 274 547 00017

Hébergeur : ALPILINK – Le Rayon Vert - 2 rue de la Viscose - 38130 Echirrolles

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales de vente régissent exclusivement l'adhésion des hébergeurs adhérents aux offices de tourisme des Portes du Soleil, ayant un logement sur le territoire français des Portes du Soleil et souhaitant participer au projet Multi Pass du domaine franco-suisse des Portes du Soleil sur le site www.multipass.portesdusoleil.com.

L'utilisation du site www.multipass.portesdusoleil.com implique l'acceptation expresse, préalable, pleine et entière par le Client des présentes Conditions Générales de Vente. Le non-respect par le Client des obligations souscrites aux termes des présentes Conditions Générales de Vente, et en particulier en cas de fraude ou de toute tentative de fraude, et de tout incident de paiement du prix d'une commande, pourra entraîner la suspension de l'accès au service, voire le blocage de son compte client en fonction du degré de gravité des agissements en cause, sans préjudice de tous dommages et intérêts que pourrait solliciter l'ADPEPDS. En conséquence, l'ADPEPDS se réserve le droit de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un tel litige.

Définition

Le « **Multi Pass** » est une carte multi-activités permettant à son détenteur d'accéder de façon illimitée durant son séjour à un ensemble d'activités situées sur le territoire du domaine franco-suisse des Portes du Soleil : remontées mécaniques piétons, piscines et lacs aménagés, tennis, patinoires, trains touristiques, mini-golf, sites culturels et transports en commun. Cette carte permet également de bénéficier de réduction auprès de nombreux prestataires d'activités des stations des Portes du Soleil.

Pour l'été 2025, le Multi Pass sera commercialisé du 29 mai au 2 novembre.

L'adhésion des hébergeurs au Multi Pass permet à leurs clients de bénéficier gratuitement ou à prix réduit de cette carte.

Formules d'adhésion

Le choix et l'achat d'une formule d'adhésion sont de la seule responsabilité de l'hébergeur. L'hébergeur doit au préalable être adhérent à un office de tourisme des Portes du Soleil ou affilié à une agence locative ou une centrale de réservation adhérent elle-même à un office de tourisme des Portes du Soleil.

« **ADHESION CLASSIQUE** » : L'hébergeur devra déclarer la capacité totale de son ou ses logement(s) mis à la location et règlera son adhésion selon cette capacité de couchage. Les clients de ces logements adhérents pourront bénéficier de la carte « Multi Pass hébergeur » à acheter auprès des caisses de remontées mécaniques.

« **ADHESION SAISON** » : Cette formule est rendue obligatoire dès lors que la capacité de couchage est supérieure à 20 lits.

L'hébergeur achète des cartes Multi Pass saison à intégrer dans un « tout compris » pour ses clients. Le nombre de cartes Multi Pass saison ne peut être inférieur à 60 % de la capacité de couchage totale de son ou ses logement(s). Les clients de ces logements adhérents bénéficieront gratuitement de la carte « Multi Pass » qui sera comprise dans le prix de son logement.

Tarifs des formules d'adhésion

Adhésion classique : Tarifs en fonction du nombre de lits (capacité totale de couchages).

Adhésion jusqu'au 31 mai 2025	19 € / lit
Adhésion du 1e au 30 juin 2025	22 € / lit
Adhésion dès le 1e juillet 2025	29 € / lit

Adhésion saison : Tarifs en fonction du nombre de lits, ne pouvant être inférieur à 60 % de la capacité totale de couchage.

Adhésion jusqu'au 30 juin 2025	50 € / lit
Adhésion dès le 1e juillet 2025	70 € / lit

Les hébergeurs devront en outre acheter les cartes magnétiques mains libres au tarif de 1,50 € sur lesquelles les cartes Multi Pass saison seront téléchargées.

Les Forfaits Multi Pass saison sont établis au nom de l'établissement pour la saison estivale en cours. Ils sont cessibles uniquement aux clients de l'établissement dans le cadre d'un séjour de 2 jours minimum.

Tarifs des cartes Multi Pass

Forfait Multi Pass non adhérent :	15 € par jour
	110 € /adulte (26 ans et +) pour la saison d'été
	80 € /jeune (de 5 à 25 ans) pour la saison d'été

Forfait Multi Pass hébergeur :	3 € par jour de séjour. Obligation d'acheter le Multi Pass pour toute la durée du séjour - minimum 2 jours et maximum 21 jours
Forfait saison Multi Pass hébergeur :	55 € pour tous les hébergeurs adhérents. Limité à 2 cartes par hébergeur.
Cartes à puce mains libres :	1,50 €

La carte Multi Pass est gratuite pour les enfants de moins de 5 ans.

Annulation / Rétractation

L'hébergeur peut se rétracter et demander le remboursement de son adhésion avant le début de la validité des cartes Multi Pass, soit le 29 mai 2025.

Dès le 29 mai 2025, aucune rétractation d'adhésion, ni remboursement ne seront pris en compte, même si l'hébergeur n'a pas loué son logement ou si ses clients n'ont pas souhaité bénéficier des cartes Multi Pass.

Traitement des données personnelles

Les informations recueillies par l'ADPEPDS lors de l'ouverture d'un compte sur www.multipass.portesdusoleil.com ont un caractère obligatoire et sont indispensables à l'activation du compte. Ces informations sont destinées à l'usage unique des Portes du Soleil à des fins de gestion administrative et commerciale.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les personnes concernées par le traitement automatisé d'informations nominatives disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent.

Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Tous les litiges auxquels les opérations d'adhésion conclues en application des présentes CGV et qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable, seront soumis au Tribunal de Thonon Les Bains (74200) compétent dans les conditions du droit commun.